

AVIS DE COURSE

HABITABLES 2013-2016

Nom de la compétition :	<i>Course- croisière « Royan- Gijon »</i>
Dates complètes :	du 3 au 7 août 2013
Lieu :	Baie de Royan/Estuaire de la Gironde / Golfe de Gascogne
Autorité Organisatrice :	Régates de Royan (17015)

1. REGLES

La régates sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*,
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3. les règlements fédéraux,
- 1.4. la partie B, section II du RIPAM (IRPCAS) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV,
- 1.5. les RSO quand elles s'appliquent
- 1.6. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. La régates est ouverte aux bateaux en règle avec leur autorité nationale.
Les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation hauturière.
Les bateaux non francisés devront être en conformité avec leur législation nationale en vigueur.
- 3.2. La régates est ouverte à tous les bateaux de la (des) classe(s) AMH et/ou aux bateaux du système à handicap (HN France, ORC, IRC)
- 3.3. Le nombre maximum de bateaux admis est fixé à 35 bateaux.
- 3.4. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à Société des Régates de Royan au plus tard le 3 août 2013.
- 3.5. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, la fiche de sur classement dûment complétée
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité
 Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
HN	100€ par bateau + 80€ par équipier
AMH	(hors licences)

5. PROGRAMME

- 5.1. Confirmation d'inscription : le samedi 3 août à partir de 10h
- 5.2. Jauge et contrôle : Le vendredi 2 août de 10h à 17h
Le samedi 3 août de 10h à 13h
- 5.3. Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
Samedi 3 août 2013	14h00	Toutes

Programme Provisoire

- Vendredi 2 août : Visite de sécurité des bateaux (10h – 17h)
Repas des équipages (20h à la base nautique de Royan)
Samedi 3 août : Validation des inscriptions (à partir de 10h)
Départ à 14h pour une course prologue en baie de Royan puis départ pour Gijon.
Lundi 5 Août : Arrivée à Gijon
Mardi 6 Août : Soirée sur le port de Gijon
Mercredi 7 Août : Remise des prix à Gijon

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions le 3 août 2013 et affichées selon la Prescription Fédérale.

7. LES PARCOURS

Prologue en baie de Royan
Ralliement Royan - Gijon

8. HORAIRES DE MAREES

Samedi 3 Août 2013 à **Royan** : PM : 03h53 et 16h02 BM : 09h34 et 22h02 Coeff 47 / 52
Dimanche 4 Août 2013 à **Gijon** : PM : 3h45 et 16h04 BM : 09h52 et 22h20
Lundi 5 Août 2013 à **Gijon** : PM : 04h25 et 16h41 BM : 10h28 et 22h54

9. SYSTEME DE PENALITE

- 9.1.** Pour les classes suivantes HN et Monotypes, la règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
9.2. Pénalités de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2
Une infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 et aux règles 28 et 31 pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

10. CLASSEMENT

- 10.1.** Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : 1
10.2. Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.
10.3. Si le système de classement utilisé est autre que le Système de Points à Minima de l'Annexe A, le préciser ici.
10.4. Les classements se feront sur 3 catégories :
10.4.1.1.–Course
10.4.1.2.–Course Croisière
10.4.1.3.–Multicoque

11. PLACE AU PORT

Renseignements sur l'emplacement au port : Places au port de Royan sont gratuites 3 jours avant et 3 jours après la course. **La place au port de Gijon est comprise dans le forfait d'inscription jusqu'au jeudi matin.**

12. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

13. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

14. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.
L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

15. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

16. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter : **Régates de Royan au 05.46.05.44.13**